



Au Conseil communal  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des finances (CoFin)  
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 63/2026

**Demande de crédit pour la construction d'un collecteur communal  
d'eaux usées entre le chemin de Sous-le-Mont, le Châtelard et le  
Timonet d'En Haut**

---

**Président** Sergio Del Gottardo

**Membres** Nathalie Bourquin Berger - Thomas Daetwyler - Frédéric Gyax - Walter Lanz

---

## Préambule

La Commission des finances s'est réunie le 11 mai 2026 à 19h30 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances (CoFin) doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc. La CoFin a examiné le préavis 63/2026 concernant la demande de crédit pour la construction d'un collecteur communal d'eaux usées entre le chemin de Sous-le-Mont, le Châtelard et le Timonet d'En Haut, arrêté par la Municipalité (MUN) le 4 mai 2026. Ensuite, ce rapport a été finalisé par l'échange de courriels.

## Contexte

La demande de crédit porte sur la mise en place d'un nouveau collecteur communal d'eau usée à partir de la chambre 354, afin de délester les apports des bassins versants amont vers un second axe d'écoulement.

En effet, après curage et passages caméra, il en ressort que le collecteur actuel a une faible pente et qu'il est déjà fortement sollicité. Après modélisation des débits actuels et futurs (avec et sans Boussens) deux variantes ont été étudiées. La variante 1 a été choisie pour les avantages suivants : dépollution évitée, tracé plus court, travaux réalisables à sec, diamètre plus faible et réduction des contraintes techniques.

## Commentaires de la CoFin

Les montants indiqués dans le préavis ont été calculés sur la base des soumissions rentrées pour les travaux de génie civil.

La Commune est en mesure d'assumer ces travaux au regard de l'état de ses finances et de sa marge d'autofinancement, probablement sans devoir recourir à un emprunt.

Malgré l'absence actuelle de participation de Bousens, les travaux doivent être réalisés rapidement par notre commune pour des raisons techniques et d'exploitation du réseau existant. En cas de raccordement futur de Bousens au collecteur de Cheseaux, une participation financière lui sera demandée.

Conformément aux directives MCH2, le montant de CHF 1'100'000.- sera amorti sur 40 ans dès l'année suivant la mise à disposition de l'ouvrage.

Cette dépense n'a pas été prévue au plan d'investissement. Elle sera couverte par le fonds « réserves - égouts et épuration des eaux ».

## Conclusion

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- Vu le préavis municipal No 63/2026 du 4 mai 2026 ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'100'000.- pour la construction d'un collecteur communal d'eaux usées entre le chemin de Sous-le-Mont, le Châtelard et le Timonet d'En Haut.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 18 mai 2026

### Commission des finances du Conseil communal de Cheseaux



Sergio Del Gottardo  
Président



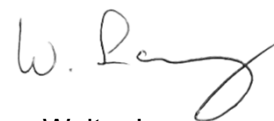
Nathalie Bourquin Berger



Thomas Daetwyler



Frédéric Gyga  
Rapporteur



Walter Lanz